COURRIER TAURIN

N° 79

Août 2002

PARIS AFICIÓN

***Paris Afición* rend hommage à**
Auguste Lafront, Paco Tolosa, chroniqueur et historien taurin, grand aficionado, décédé dans la nuit du 14 au 15 juillet.
Ici, le 17 juin 1987, quand il « alterna » avec Jaime Ostos reçu par *la Querencia* dont il était un des parrains.

SOMMAIRE

L'édito : Flacons et ivresse	Page 3
Hommage à Paco Tolosa	Page 4
Conférence : El Juli par Jean-Marie Magnan	Page 7
Dossier : jugement à Toulouse	Page 11
Une école taurine dans les pins	Page 18

Hommage à Auguste Lafront
Paco Tolosa

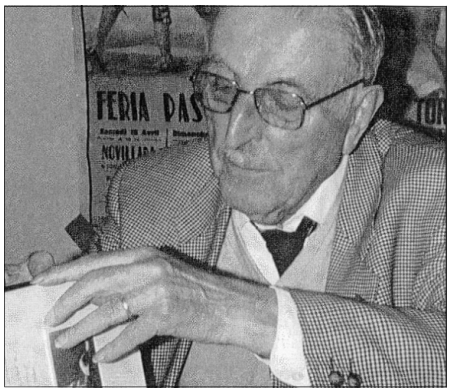

Auguste Lafront s'est éteint dans la nuit du 14 au 15 juillet. Chroniqueur et historien, il laisse une œuvre considérable qui a formé plusieurs générations d'aficionados et, tout particulièrement, ceux de *La Querencia* de Paris dont il était l'un des parrains.

Premiers pas dans l'afición

C'est à Toulouse, à trois cents mètres des arènes des Amidonniers, qu'Auguste Lafront voit le jour, le 2 février 1906. Le voisin de la famille est picador et, bientôt, le ruedo tout proche va servir de terrain de jeu au petit garçon… A cette époque, les cuadrillas se rendent aux arènes en calèche et passent sous les fenêtres de l'allée de Brienne. Le jeune Auguste les admire mais doit attendre le 14 juillet 1921 pour voir sa première corrida, lors de la réouverture de la plaza fermée depuis 1894. Au cartel, des toros de Felipe Montoya pour Paco Madrid – dont le nom l'inspire au moment de se choisir un pseudonyme -, Saleri II et Manolo Granero.

LE TORIL
REVUE TAUROMACHIQUE
INDÉPENDANTE ILLUSTRÉE
REJONEADORES Y CAVALEIROS
Le Toreo à Cheval
LA VÉRITÉ SUR CANERO

La revue Le Toril accueille ses premiers textes dont un sonnet « à la manière de Chateaubriand » qui le fera sourire des années plus tard … Marinero, matador de novillos retiré à Toulouse, lui inculque les bases du toreo et de l'espagnol.

L'aventure commence… Paco est à Pampelune en 1923 et 1924, à Bilbao l'année suivante et à Saint-Sébastien, où il voit toréer Belmonte, en 1927.

Il revient à Pampelune en 1928 et découvre Valence - la plus importante feria de l'époque - en 1929. Mais son indépendance d'esprit le conduit à abandonner Le Toril, engagé dans une lutte anti-Marcial Lalanda qu'il juge partisane et infondée.

Une belle carrière de revistero

A partir de 1935, Paco Tolosa publie ses chroniques dans Bióu y Toros. Les années passent, l'afición grandit et le talent se confirme.
L'Equipe lui confie sa toute nouvelle rubrique tauromachique en 1952. Chaque vendredi, ses deux colonnes de comptes-rendus sont appréciées de milliers de lecteurs, bien au-delà du cercle restreint des initiés. Mais le rachat du quotidien sportif par le groupe Amaury, en 1968, marque la fin de cette collaboration et de toute une époque. Pour insérer des publicités commerciales, la direction du journal supprime ses rubriques « aviation », « énergies nouvelles » et … tauromachie.

La Dépêche lui ouvre alors ses colonnes et, de 1969 à 1975, il couvre les ferias de Séville, Madrid, Pampelune et Bilbao pour le quotidien toulousain. Si Séville, où il est allé pour la première fois en 1948, garde sa préférence, il traite chaque course avec un égal souci d'objectivité. Ses critiques - étrangères à la complaisance en vogue - s'attachent à analyser les possibilités du toro et la réponse technique apportée par les toreros au cours des différentes phases du combat.
Reconnu hors de nos frontières, il signe également de nombreux articles dans la presse espagnole et dans le Redondel de Mexico.

Une œuvre d'historien

C'est la même exigence et la même passion qui animent les dix-sept ouvrages rédigés entre 1934 et 1988. Quand la Guerre Civile rend impossible tout séjour en Espagne, Paco Tolosa reste à Paris et fréquente assidûment la Bibliothèque Nationale pour se plonger dans l'histoire de la tauromachie. Fruit d'un travail méticuleux, ses travaux font pièce à nombre d'idées reçues, colportées de livre en livre, des deux côtés des Pyrénées et traitent avec un égal talent tous les aspects de la lidia. Le néophyte peut y apprendre les rudiments et les subtilités du vocabulaire taurin avant de pénétrer l'histoire, les sens et les formes les plus intimes de l'art tauromachique.

La Fête espagnole des taureaux vue par les voyageurs étrangers du XVIème au XVIIIème siècle lui vaut la considération de Cossío et de l'Académie espagnole. Le poète Gerardo Diego lui consacre un article élogieux dans le supplément dominical du quotidien ABC qui lui réserve sa couverture, lors de la publication du livre, en espagnol et à Madrid, en 1957.

Au fil des années, Paco Tolosa avait réuni une bibliothèque de 1300 ouvrages qu'il légua à la Bibliothèque Municipale de Toulouse en 1974, trois ans avant de fonder l'Union des Bibliophiles Taurins de France, sur la base de son expérience de membre de la madrilène Unión de Bibliofilos Taurinos.

Il convient aussi de rappeler sa contribution essentielle à La course de taureaux, le film de référence de Pierre Braunberger.

Trois moments privilégiés

La Querencia et son parrain se sont souvent retrouvés dans la capitale avant le retour définitif de Paco Tolosa dans l'Ariège de ses ancêtres. Si l'évolution de la corrida, dénaturée à ses yeux par l'amoindrissement délibéré du toro, l'avait éloigné des arènes depuis les années 80, son afición était intacte.

Le 30 janvier 1988, le grand conférencier qu'il était, doté d'une mémoire infaillible, nous offrait une instructive et savoureuse galerie de portraits des figuras de sa jeunesse.

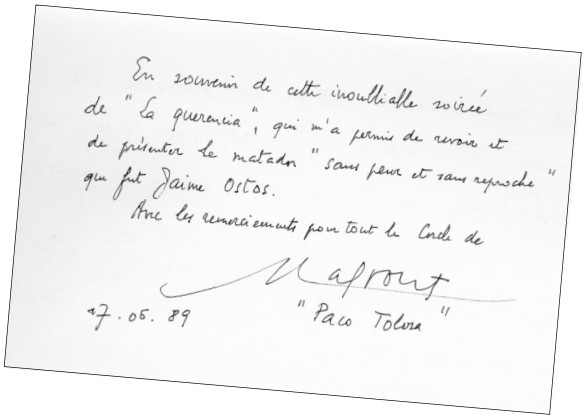
En souvenir de cette inoubliable soirée de "La Querencia", qui m'a permis de revoir et de présenter le matador "sans peur et sans reproche" qui fut Jaime Ostos.
Avec les remerciements pour tout le Cercle de
Mafrout
17.05.89 "Paco Tolosa"

Le 17 juin 1989, il vint alterner avec Jaime Ostos à *la Querencia*. Il rappela les grands moments et les difficultés du maestro visiblement stupéfait, parfois agacé, de telles connaissances sans concessions.

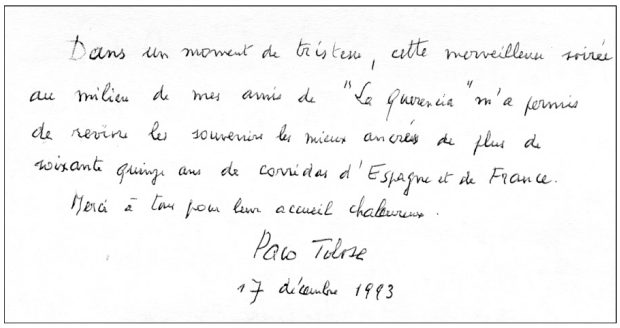
Dans un moment de tristesse, cette merveilleuse soirée au milieu de mes amis de "La Querencia" m'a permis de revivre les souvenirs les mieux ancrés de plus de soixante quinze ans de corridas d'Espagne et de France.
Merci à tous pour leur accueil chaleureux.
Paco Tolosa
17 décembre 1993

Le 18 décembre 1993, nous lui remettions notre trophée et il fit revivre 80 ans d'afición.

Afin de fêter ensemble son retour dans le Sud-Ouest et de le filmer narrant ses souvenirs, le 21 mai 1995, nous l'invitâmes avec sa femme dans un restaurant landais et ce fut une soirée réellement inoubliable. Aux questions des convives, il répondit avec son habituelle gentillesse qui enveloppait chaleureusement la rudesse du propos quant à l'avenir de la fiesta brava. Ces dernières années ont hélas trop souvent vérifié son pronostic : « L'émotion qui naissait du combat contre la puissance d'une bête fauve a disparu. On va aujourd'hui à la corrida pour éprouver des émotions artistiques alors que l'esthétisme est dangereux pour la corrida ».

Beaucoup plus qu'un souvenir, c'est l'éthique de Paco Tolosa que les aficionados garderont dans leur mémoire.

La critique taurine selon Paco Tolosa

Au cours de sa dernière rencontre avec *la Querencia*, à la question : « A quoi sert la critique taurine ? » Paco exposa son opinion sur la critique et la presse taurine en général :

« Un critique taurin, cela sert d'abord à développer ses opinions et à faire partager ses vues sur tous les aspects de la tauromachie. Bien sûr, on a connu pendant des décennies en Espagne, deux types de critiques taurins : les indépendants et ceux qui touchaient des enveloppes. C'était d'ailleurs amusant de voir la comédie qui s'organisait, à chaque corrida, juste après l'apartado quand on voyait courir les mozos de espada pour distribuer les fameuses enveloppes dans lesquelles les « critiques » s'attendaient à trouver des billets d'entrée et des pesetas…Comme critique, il est difficile d'entretenir des liens d'amitiés avec des toreros, surtout pour des français car nous étions sollicités pour aider à décrocher des contrats dans notre pays. Moi, de temps en temps, je l'ai fait mais sans aucune contrepartie financière. Par exemple, il se trouve que j'aimais beaucoup El Viti et cela se savait. Un jour à Madrid, il me fait porter à moi et à ma femme dans mon hôtel, deux barreras à l'ombre. Je lui ai immédiatement téléphoné à son hôtel pour lui dire que je ne lui ferai pas l'injure de refuser mais que cela ne changerait strictement rien : si l'après midi, il n'était pas bon, bien entendu, je l'écrirais. Lorsque j'ai commencé à l'Équipe, j'ai remplacé un confrère qui tenait la rubrique depuis deux ou trois ans, je disposais chaque semaine, tous les vendredis, d'une page entière avec une partie éditoriale, des colonnes pour faire des annonces et des brèves et de quoi faire un grand article. Je participais à toutes les grandes ferias comme envoyé du journal. J'ai travaillé ainsi pendant une quinzaine d'années et lorsque la réorganisation du journal a entraîné la disparition de la chronique taurine, j'ai travaillé à la Dépêche de Toulouse. Aujourd'hui, la critique taurine ressemble à celle du sport, on résume le développement du jeu en quelques phrases, il n'y a plus de véritables chroniques. Ce sont ce qu'ils appellent des reseñas. » Précisons que cette conversation eut lieu au moment où le journal Libération a supprimé pour ses éditions du Nord la page hebdomadaire tenue par Jacques Durand, ce que regrettait fort Paco Tolosa.

Bibliographie

Technique et art de la corrida
(Imprimerie ouvrière, Toulouse,1934)
La Corrida, tragédie et art plastique (Prisma,1948)
Encyclopédie de la corrida (Prisma,1950)
Histoire de la corrida en France du Second Empire à nos jours (Julliard, 1977)
La Fête espagnole des taureaux vue par les voyageurs étrangers (UBTF, Pau, 1988)

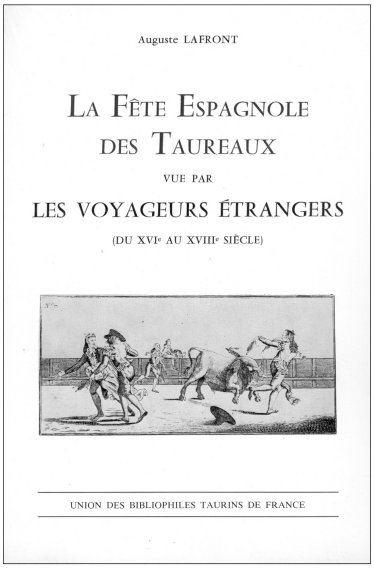

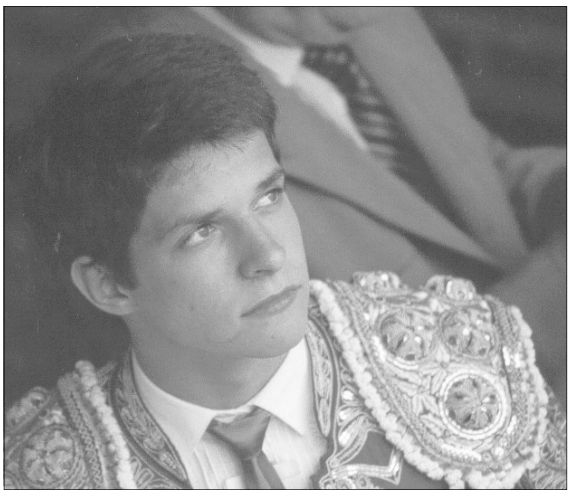

« EL JULI »
par Jean-Marie Magnan

Un samedi soir de juin, fidèle au calendrier de ses rendez-vous avec *La Querencia*, Jean-Marie Magnan est venu nous parler de son admiration pour Julián López El Juli.
Pour tous ceux qui n'ont pas eu la chance de pouvoir l'écouter, voici de très larges extraits de sa conférence.

Au tout début, Julián m'a inquiété parce qu'il était un produit d'école. Il risquait d'être un produit uniformisé qui ne correspond pas à ce que l'on attend en art, à savoir l'exception. L'exemplarité est intéressante mais elle n'apporte rien de neuf, elle ne fait que perfectionner ce que l'on connaît déjà. Bref, je redoutais, avec d'autres, le « fort en thème », d'autant plus que, dès que je me suis intéressé à la tauromachie, j'ai été attiré par l'exception.
Mon premier article, paru dans la revue La Table Ronde et consacré à Pedrés s'intitulait « Un cancre de la tauromachie » et mettait l'accent sur son caractère imprévisible.

Les débuts

Il apprend et renouvelle le répertoire des lancers de cape oubliés des maîtres mexicains. Il en assimile une trentaine en un temps record et par sa variété plane au-dessus de l'enseignement reçu.

El Juli est, au départ, le contraire du Cordobés, personnage picaresque qui comme Belmonte et Ojeda ensuite, a traversé le Guadalquivir pour aller toréer, de nuit, dans les pâturages interdits. Cette notion d'interdit qu'il faut lever est très importante pour moi et il n'y a rien de tel dans l'histoire du Juli. Mais la vie nous apprend à nous méfier des a priori…

Julián, né à Madrid, est en fait tolédan. Sa mère est originaire d'un village de la région et son grand père maternel organisait des petites courses dans la Manche. Son père, originaire de Jaén, était venu très jeune tenter sa chance à Madrid. Il a rencontré sa femme en venant participer à des novilladas à Tolède. Au bout de onze ans de fortunes diverses, il a eu un œil crevé qui a mis un terme à sa carrière.

Juli grandit dans une famille modeste mais on est loin de l'univers famélique du Cordobés. C'est à neuf ans, le jour de sa communion, qu'il torée la première fois, dans une tienta dirigée par le torero tolédan Eugenio de Mora. Ce même jour, il se place tellement bien que son père accède à sa demande : l'inscrire à l'École Taurine de Madrid, dirigée par Gregorio Sánchez, torero important des années 50 - 60 et … tolédan.

L'enfant prodige est remarqué très vite. A treize ans, il participe à un festival avec Curro Vásquez, Niño de la Capea et Antoñete et coupe deux oreilles et la queue. Il obtient le 1er prix Monte Picayo, attribué à Valence succédant ainsi à Ponce, qui était sorti 2ème de sa promotion.

Mais sa précocité pose problème puisque la loi interdit de toréer avant seize ans. Son entourage craint une perte de temps et de motivation. Son père prend la décision de l'emmener au Mexique, où il n'y a pas de règle en matière d'âge pour toréer et c'est là qu'il y a un peu de *pícaro* chez Juli : il part avec deux contrats en poche.

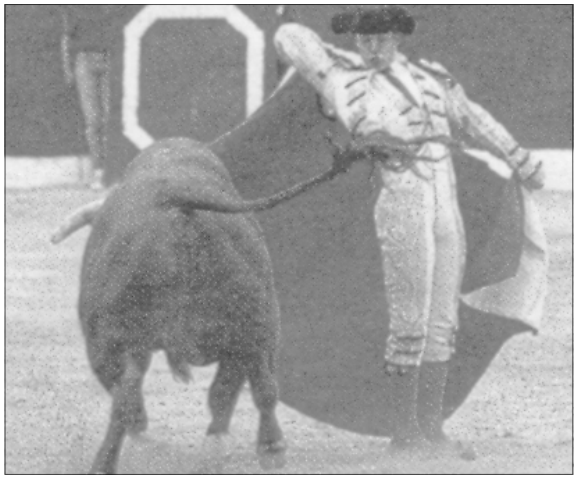

Le Mexique et après

Dominateur et virtuose, il clarifie, filtre les fauves et les idées.

Les débuts sont extraordinaires et la *julimania* commence quand il gracie *Feligrés* à Mexico, le 3 août 98. Ce succès lui ouvre la porte de l'Espagne mais c'est à Mont-de-Marsan qu'il s'habille de lumières, pour la première fois, en 95. Simon Casas le prend ensuite sous son aile pendant les années 97 et 98. De fait, il torée plus en France qu'ailleurs.

Mais il est encore trop tôt pour se prononcer. On a vu tellement de jeunes français briller en non-piquée, franchir le cap de la novillada piquée et végéter ensuite, incapables d'accepter la dimension sacrificielle de l'art de toréer. Par contre, les espagnols ont tous cette notion, d'entrée de jeu.

A treize ans, Juli fait preuve d'une réelle autorité en piste. Il cite le toro et le toro passe là où il l'a décidé. On sait que l'important en tauromachie, c'est le sitio. On parle beaucoup de *cargar la suerte* mais la définition change tous les dix ans… Le sitio, en revanche, si vous ne l'avez pas, vous pouvez faire des passes mais cela ne suffit évidemment pas.
Juli savait d'autorité se placer et bien sûr des âmes charitables ont commencé à le traiter de singe savant… Mais il faut savoir attendre … *aguantar* …

Je me souviens d'une tarde avec Juan Bautista. Avec un *sorteo* désavantageux, sous la pluie, il a montré qu'il pouvait être torero… Juli a confirmé ce jour-là ce qu'il était et, encore plus, au cours d'une autre tarde, à Lunel, où il a convaincu ceux qui doutaient encore.

Ses qualités

El Juli est aussi un metteur en scène au lyrisme inventif avec ses figures réglées comme un corps de ballet.

Quand on voit Ponce, bon *lidiador*, on est frappé par les précautions qu'il prend. Ensuite, il va au bout des possibilités du toro. Mais, il y a quelques passes d'essai qui lui servent à s'assurer qu'il ne commettra pas d'erreur. Il ne franchit pas d'entrée la limite dangereuse. C'est ce que font, d'ailleurs, souvent les grands *lidiadors*. Par définition, ils « savent beaucoup du toro » et ne veulent pas commettre d'erreur. C'est leur côté cérébral. Ponce ne s'est fait prendre sérieusement que cette année à Séville, après treize ou quatorze ans de suprématie et énormément de corridas. Manzanares procédait de même, en restant du bon côté de la limite dangereuse, ce qui ne l'empêchait pas d'être un grand torero.

Curro avait une théorie très claire et assimilait les recours à des trucs qui gâchaient les bons toros qui n'en ont pas besoin. Je n'étais pas d'accord avec lui sur ce point : je crois qu'un torero doit résoudre les problèmes posés par tous les toros.

Juli lui, semble savoir tout, d'entrée. Neuf fois sur dix, il attaque sans préparatifs. C'est en cela qu'il est moins cérébral que Ponce. Et cela explique aussi le nombre de *cornadas*. Sa passion de torero s'exprime là-aussi, face à la souffrance qui le conduit à se surpasser. Par exemple, à Séville, en 2000, quand Curro a coupé deux oreilles, imaginez-vous Séville avec deux oreilles, Juli ne voulait pas en rester là.. Il tombe sur un toro difficile qui lui donne un coup de corne violent, il se relève, continue et lui met une épée jusqu'à la garde. Normalement, il aurait dû sortir par la porte des Princes mais il est sorti par la porte de l'infirmerie.

Cette capacité est en rapport avec la pression inévitable de l'exigence du public, vu la place qu'il occupe, et n'oublions pas que nous parlons d'un garçon qui n'a pas encore 20 ans !

A Málaga, il est pris durement et se fait un garrot lui-même pour conclure la faena. La semaine d'après, il avait rendez-vous à Bilbao avec les Victorino Martín. D'aucuns se précipitèrent pour dire qu'il allait profiter de cette blessure pour ne pas affronter les toros de Galapagar. Mais Juli relève le défi, vient à Bilbao et coupe une et une oreille aux Victorino. Le lendemain, il triomphe devant les Torrealta mais le deuxième lui décoche un coup de corne dans la figure, lui déchirant la lèvre supérieure et la narine. Il continue, tue son toro et coupe deux oreilles. Juli a la caste torera. De grands toreros ont fait des carrières sans les fonder sur le courage : Curro, Cagancho, de grands artistes … Mais Juli a un courage extraordinaire.

Alors, ceux qui le critiquent aujourd'hui se rabattent sur autre chose et lui reprochent son manque de profondeur. De quoi parlent-ils ? Quand un torero est capable de comprendre complètement un toro et de le combattre avec harmonie, que peut-on demander de plus ?

Prenons l'exemple de José Tomás. Je n'ai rien contre lui. Mais j'ai beaucoup de mal à comprendre le ralliement de bastions tels que Madrid à José Tomás au détriment d'autres. Pour Esplá, qui est un très grand lidiador, je vois mais pour Tomás…

Mais au fond, tant mieux, s'ils se contredisent. Cela dit, ils le font trop bruyamment et avec des slogans primaires… bien gênants, au nom de canons contestables. Dénoncer le pico, c'est idiot. S'il existe, c'est bien pour qu'il serve à quelque chose… en particulier face à un toro arrêté pour lui donner confiance. Il faudrait parler des toros d'aujourd'hui, commodes en apparence. Est-ce que le problème ne vient pas des choix effectués dans les élevages, au vu du nombre sans cesse croissant de corridas lidiées ?

Revenons au Juli. Pour son alternative, il lui fallait des toros qui lui permettent de s'exprimer, et ce n'est pas facile à trouver en fin de saison. Il y avait bien un lot de Daniel Ruiz qui était disponible en raison d'une annulation à

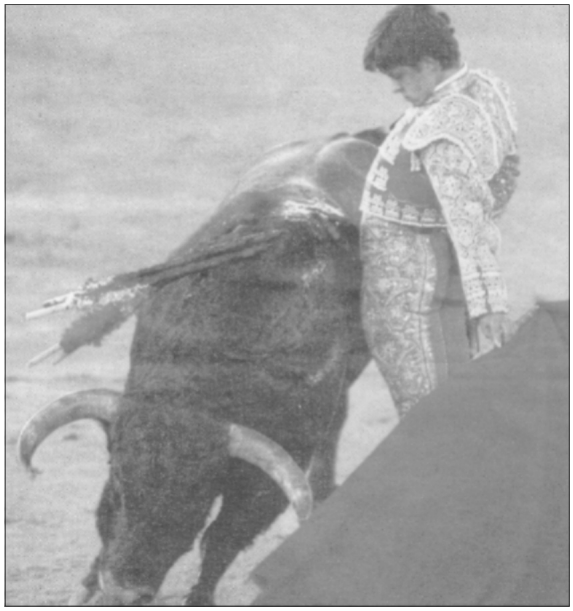

Saint-Sébastien pour cause de pluie. Mais ce n'était pas ce dont on pouvait rêver...

Être figura à 20 ans n'est pas sans danger. Rappelons-nous Joselito qui était au sommet à 16 ans et que Madrid a tué à 25 ans. La pression exercée sur les artistes qui s'expriment en direct est épouvantable.

Une personnalité

Parce qu'il a placé la barre très haute, le seul qui puisse l'effrayer, c'est lui-même.

Mais il faut bien mesurer les enjeux économiques de notre passion : il est normal de vouloir attirer le public en constituant, par exemple, une *pareja* de deux toreros-vedettes. Associer un dionysiaque et un apollinien, c'est très rentable pour les arènes !
Juli et Tomás s'opposent parfaitement dans cette perspective. Juli sait toujours ce qu'il fait et mesure les risques qu'il prend. Tomás, lui, est davantage dans une tauromachie sacrificielle qui le conduit, les jours où il se livre complètement, à prendre des risques insensés ou des décisions incongrues, comme laisser rentrer un toro vivant au toril sans raison. Il devra améliorer sa technique pour durer. L'inspiration ne pourra pas éternellement lui permettre de tout

supporter, comme un zombie habité par des esprits insensés, dans le *no man's land* entre la vie et la mort. Son refus de la télévision et de certains cartels ou de certaines arènes importantes laisse penser qu'il se freine. Cela dit, il a pu reconquérir Madrid…

Juli, lui, est un grand *lidiador*, doté d'une technique très complète. Il fait peu piquer en raison de son travail important à la cape. On ne peut pas le lui reprocher même quand le toro est gracié, car c'est lui qui sort le toro du cheval …, comme l'an dernier à Arles, au terme d'une faena éblouissante qui avait enthousiasmé le public. Ce jour-là, d'ailleurs, Juan Bautista avait su lui donner la réplique, même s'il n'est pas question évidemment de les mettre au même niveau.

Pour conclure, il faut évoquer l'humour d'El Juli, ce sourire dont il est capable en pleine faena, qui est la marque des grands artistes de Picasso à El Cordobés…

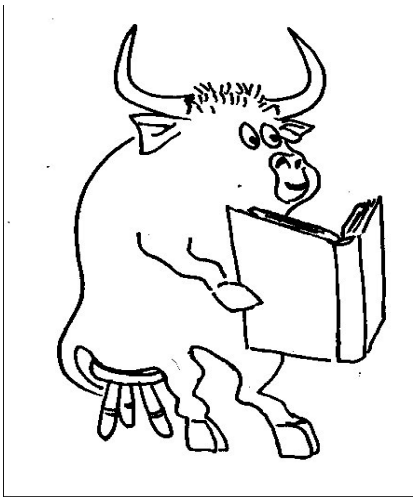

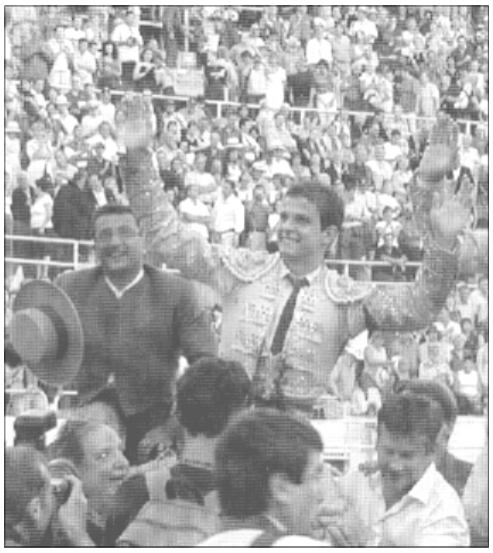

Un impressionnant palmarès

2002 (au 21 juillet) : 73 corridas, 105 oreilles, 5 queues

2001 : 118 corridas, 212 oreilles et 10 queues

2000 : 117 corridas, 217 oreilles et 12 queues.

1999 : 134 corridas, 285 oreilles et 16 queues.

1998 : Au Mexique : 26 novilladas, 57 oreilles et 3 corridas de toros, 2 oreilles. En Espagne : 55 novilladas, 142 oreilles et 8 queues. Il totalise déjà comme matador de toros 15 corridas et 33 oreilles.

1997: Au Mexique : 50 novilladas, 70 oreilles et 2 queues. En Espagne, 1 novillada, 3 oreilles.

☆ ☆ ☆

Bibliographie taurine de Jean-Marie Magnan

Corrida – spectacle, corrida – passion, Laffont, 1978
Tauromachie, Marval, 1991 (avec des photos de Lucien Clergue)
Une faena de Curro Romero, Marval, 1992 (avec des photos de Lucien Clergue)
La décennie Ojeda, Marval, 1993 (avec des photos de Lucien Clergue)
La corrida est une mémoire, Laffont, 1993
Le roman de la corrida, Actes sud, 1999 (les citations en sont extraites)
El Cordobés, le cinquième calife, Actes Sud, 2002 (avec des photos de Lucien Clergue)

LA TAUROMACHIE MARQUE DES POINTS

DOSSIER JURIDIQUE préparé par P. S.

TROIS ANS DE BATAILLE JURIDIQUE

La bataille fait rage, depuis trois ans, dans le Midi toulousain. En effet, après avoir tenté d'empêcher la reprise de spectacles taurins à Tarascon et à Floirac, dans la banlieue de Bordeaux, les « anti-corrida » ont décidé de s'acharner sur la ville rose et sa région pour stopper le processus bien engagé pour la réinstallation d'arènes dans la capitale du Midi-Pyrénées. Il est vrai que, pour tous, l'enjeu est effectivement de taille.

Comme on le sait, depuis 1951, la loi Ramonay - Sourbet indique que le texte punissant les mauvais traitements sur les animaux domestiques, « *n'est pas applicable lorsqu'une tradition ininterrompue peut être évoquée* ».
On pourrait ajouter qu'il faudrait encore faire la preuve que le bétail brave est un bétail domestique.

En tous cas, c'est précisément cette tradition ininterrompue que mettaient en cause, d'abord une certaine Claire Starozinski, habitante de Nîmes et présidente de l'Alliance pour la Suppression des Corridas, groupuscule qui n'a pu réunir dans une grande réunion publique à Toulouse qu'une trentaine de personnes et ensuite, un autre groupement tout aussi bizarre, l'Association Catholique pour le Respect de la Création Animale dont les statuts nous disent qu'elle s'est donnée pour but : *« d'étudier à la lumière de la Révélation chrétienne, la place des animaux dans la création »*.

Ces deux associations ont, par acte du 2 novembre 2000, fait assigner l'association Tolosa Toros, l'association Club Taurin de Toulouse et l'association Club Taurin Ricard Etudiant de Toulouse devant le Tribunal de Grande Instance.

Ces associations anti-taurines prétendaient, d'après le document officiel du jugement que nous a remis par Guy Tanguy :

- *dire qu'il n'existe pas en Haute Garonne et plus spécialement dans l'agglomération toulousaine de tradition taurine ininterrompue,*
- *en conséquence, déclarer illégal l'objet de chacune des associations défenderesses et prononcer leur dissolution,*
- *subsidiairement, les condamner à modifier leur objet social afin d'en exclure toute allusion à la tauromachie et interdire toute participation à un spectacle propre à occasionner des blessures à des animaux, et ce sous astreinte,*
- *les condamner à payer à chacune des associations demanderesses une somme de 15 200 euros de dommages-intérêts et une indemnité de 1 520 euros par application de l'article 700 du code de procédure civile.*

UN JUGEMENT DECISIF

Le 7 mai dernier, la 1ère chambre civile du Tribunal de Grande Instance de Toulouse a estimé que la tradition taurine ne peut être considérée comme interrompue dans le Midi toulousain confirmant un jugement de même nature du 29 novembre 2001 de la Cour de Cassation qui avait rejeté le pourvoi de la Société Nationale de Défense des Animaux, un autre groupuscule, contre *Las Ferias en Salves*.

Il est intéressant de lire les attendus de ce jugement qui fera date :

« La documentation historique versée aux débats par l'association Club Taurin de Toulouse révèle qu'il existait des arènes à Toulouse dès 1855, que se sont succédé divers aménagements qui à certaines époques offraient 8 000 places (1897), 5 200 (1921), 6750 (1934) et enfin 14 000 places (les arènes du Soleil d'Or en 1953).

DE 1953 A 1976, 91 CORRIDAS ONT ETE ORGANISEES A TOULOUSE

S'il est constant que la dernière des 91 corridas accueillies par les arènes du Soleil d'Or s'est déroulée à Toulouse en 1976 et que ces arènes ont été démolies en 1990, la pratique et la tradition antérieure sur un siècle ne sont pas contestables. Des becerradas (avec l'utilisation de banderilles) avaient encore lieu en 1985. »

Par ailleurs, il apparaît à l'examen du volumineux dossier produit en défense :

- *que depuis 1976, les clubs taurins se sont maintenus à Toulouse, voire redéveloppés, notamment pour obtenir la réouverture des arènes, de nouvelles associations étant créées en 1982, 1984, 1986, 1992, 1999 et 2000, et qu'ils justifient d'une activité régulière, par l'organisation de nombreuses manifestations en relation avec la tauromachie et de déplacements vers les arènes accueillant des ferias et corridas,*

- *qu'il existe d'autres clubs taurins actifs dans un rayon de 80 km de Toulouse, en Haute Garonne ou dans le Tarn, (Cahors, Montauban, Rodez, Castres, Tarbes, Carcassonne…),*

- *que la presse audiovisuelle régionale produit à Toulouse une émission, une rubrique tauromachique régulière (FR3) depuis quinze ans,*

- *que la tauromachie trouve un écho dans le monde universitaire avec l'organisation de plusieurs colloques sur ce thème, la rédaction d'articles, de mémoires, et dans le monde médical (autour d'un chirurgien spécialisé en taurotraumatologie),*

- *que l'organisation de corridas se poursuit à Gimont, dans le Gers, soit à 30 km de la limite de la Haute Garonne et 60 km de Toulouse,*

- *que la référence à la culture tauromachique se retrouve dans près de 35 établissements culturels ou de loisirs, (salles de réunions, bodégas, restaurants, bars, boîtes de nuit).*

« …UN VIF ATTACHEMENT A LA TAUROMACHIE.. »

Ces divers éléments démontrent qu'une partie de la population continue à manifester un vif attachement à la tauromachie en dépit de la disparition des arènes de Toulouse et que leur démolition, par suite d'une procédure d'expropriation en 1990, ne peut être analysée comme la démonstration d'une désaffection pour la tradition taurine.

Par voie de conséquence, cette tradition ne peut être considérée comme ayant été interrompue à Toulouse et dans le Midi toulousain et elle justifie le débouté de l'association Alliance pour la Suppression des Corridas, de ses demandes en dissolution, voire en modification de statuts des associations défenderesses, la référence à l'organisation de corridas dans la région n'étant pas illicite».

Ajoutons à ce jugement que le Tribunal a également considéré que la plainte de l'Association Catholique pour le Respect de la Création des Animaux n'était pas recevable en regard à ses statuts.

Bref, que de bonnes choses qui ont ravi les aficionados de la région Midi-Pyrénées et évidemment tous ceux du pays et particulièrement nous-mêmes.

Réactions des principaux intéressés, publiées dans *La Dépêche* :

Philippe Ruquet, président de Tolosa Toros,
une association qui revendique 7 000 membres

« Même si nous attendions ce jugement avec une certaine sérénité, cette décision extrêmement favorable pour nous me fait très plaisir. Elle confirme la réalité de la tradition taurine à Toulouse et dans la région.
Elle stigmatise un état de fait que seules les associations anti-corrida contestent. Et ce jugement nous ouvre des portes : il va être désormais très difficile de nous dire que l'organisation d'une corrida dans la périphérie toulousaine est illégale.
Dès aujourd'hui, nous allons nous mettre en quête d'un arrêté municipal qui nous autorise à organiser une corrida et cela dans des communes de la première couronne toulousaine. Nous sommes ouverts à toutes les éventualités. »

Guy Tanguy, président du Club Taurin de Toulouse,
trésorier de la Fédération des Sociétés Taurines de France

« Enfin, justice est faite. Il nous a été très désagréable d'être montrés du doigt, de passer quelque part pour des criminels. La justice nous dit aujourd'hui que notre club et nos activités sont totalement légaux.
Depuis 1978 que je préside le Club Taurin de Toulouse, nous totalisons 190 soirées, sorties et autres activités. Comment peut-on nous reprocher une interruption de la tradition taurine ?
Ce n'était pas sérieux et c'est aujourd'hui confirmé. Après les décisions de référé, ce jugement sur le fond répond sans l'ombre d'une ambiguïté. Cela ouvre la porte pour l'organisation d'une corrida près de Toulouse.
D'ailleurs, la construction d'arènes, au-delà de l'accueil de courses de taureaux, pourraient servir à beaucoup de manifestations surtout si elles sont couvertes. Une telle salle manque dans notre agglomération. Cette opportunité doit pouvoir intéresser des municipalités, même celle de Toulouse. »

Tradition ininterrompue, tradition locale...

Emmanuel de Montredon, magistrat et chroniqueur taurin de Toros a publié un ouvrage exhaustif en la matière : La corrida par le Droit publié par l'UBTF. Nous ne saurions trop le conseiller à tous ceux qui sont intéressés par ces problèmes. C'est de cet ouvrage que nous extrayons ces quelques compléments.

La loi GRAMMONT

Le 2 juillet 1850 est votée la loi dite Grammont qui institue des sanctions pénales à l'encontre de ceux qui « auront exercé publique et abusivement de mauvais traitements envers des animaux domestiques. » Dans son analyse, Emmanuel de Monredon indique qu'à l'époque, malgré l'arrivée en France, de la course de taureaux intégrale à la manière espagnole, les débats parlementaires ne font à aucun moment référence au sujet taurin. D'ailleurs la loi elle-même ne contient aucune disposition particulière en matière de courses de taureaux. Il faut donc attendre une centaine d'années et bien des péripéties pour que la loi du 24 avril 1951 vienne la compléter en y ajoutant pour la première fois une référence expresse à ces courses.

La loi 51-461 du 24 avril 1951 :

Le texte légal qui se présente comme un amendement à la loi Grammont, annonce : « La présente loi (loi du 2 juillet 1850) n'est pas applicable aux courses de taureaux lorsqu'une tradition ininterrompue peut être évoquée. »
Plusieurs modifications ont été réalisées depuis le vote de cette loi et nous citerons ce qui nous paraît le plus important dans le sujet que nous traitons :

- un décret du 7 septembre 1959, qui limite l'immunité légale en faveur des courses de taureaux en ajoutant que la tradition doit être non seulement ininterrompue mais « locale ».
- Une loi du 19 novembre 1963 qui précise que « l'acte de cruauté doit se distinguer du mauvais traitement en ce qu'il procède d'un instinct de perversité. »
- Enfin un décret du 26 mars 1987 relatif à l'utilisation des animaux dans les spectacles publics et les jeux et qui interdit la participation des animaux dans des spectacles sous réserve des immunités légales en faveur des courses de taureaux et des combats de coqs.

Le nouveau Code Pénal de 1993 outre qu'il aggrave singulièrement les peine d'amende en cas de corrida non traditionnelle, il élargit les dispositions existantes en matière de contravention en distinguant ce qui existait déjà, d'une part, les mauvais traitements envers un animal, et, d'autre part, les atteintes volontaires à la vie d'un animal créant ainsi une nouvelle infraction susceptible de venir pénaliser des comportements en matière de corrida.
De plus, et c'est sans doute l'élément fondamental, une loi 94-89 du 1er février 1994 autorise : « toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, et dont l'objet statutaire est la défense et la protection des animaux à exercer les droits de la partie civile devant les juridictions pénales non seulement pour le délit mais aussi pour les contraventions. Dorénavant, les associations sont habilitées à prendre l'initiative de poursuites pénales en cas de courses non traditionnelles.

On le voit, suite à cette loi du 24 avril 1951, on assiste à un chassé croisé de décrets de lois visant , en fait à restreindre et à criminaliser l'usage des corridas. Car la question qui est posée est : qu'est-ce qu'une course non traditionnelle ? Que signifie dans le temps, une tradition ininterrompue et enfin que recouvre le terme « local » ?
On le sait, ces notions, discutables à souhait, sont les moteurs essentiels de toutes les combats juridiques menés depuis une cinquantaine d'années.

Il est intéressant de rapporter que lors du débat parlementaire concernant le nouveau code Pénal de 1993, le Garde des Sceaux a déclaré : « C'est une affaire de culture locale et c'est donc à ces régions de décider du sort de ces traditions. » C'est ce qu'on appelle botter en touche et qui rend instable toute la législation. De fait, comme le précise Monredon, c'est à la jurisprudence judiciaire pénal que revient la charge de préciser le sens des notions de tradition, de localité et d'interruption et par-delà, de dresser la carte des lieux où peuvent se dérouler des courses de taureaux,

rin de la population a continué de se manifester de façon active (T.P. Marseille, 7 janvier 1957).
L'interruption doit provenir de la tradition elle-même (T.P. Vichy, 27 novembre 1952). Elle soit s'entendre d'une désuétude née de l'évolution des mœurs, d'un changement des mentalités locales (CA. Bordeaux, 11 juillet 1989).

Sur la deuxième notion : la tradition locale, le 27 mai 1972, la Cour Suprême a tranché le débat en indiquant qu'il fallait entendre « locale » au sens d'ensemble démographique. Cette jurisprudence a été depuis lors confirmée : arrêt de la Cour de Cassation du 16 septembre 1997, Cour d'Appel de Toulouse le 3 avril 2000 et Cour d'Appel de Nîmes le 1er décembre 2000.

Alors aujourd'hui, où en est-on ? La revue TOROS a répertorié que dans la période 1971 –2000, 88 communes réparties dans 12 départements ont connu des spectacles relevant de la tradition tauromachique « à l'espagnole »
Allier : Vichy (1 commune)
Bouches du Rhône : Arles, Châteaurenard, Fontvieille, Gimeaux, Istres, Méjanes, Maussane, Mouriès, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Rémy-de-Provence, Tarascon, Le Salin-de-Giraud (14 communes).
Gard : Alès, Aramon, Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Générac, Le Grau-du-Roi, Manduel, Milhaud, Nïnes, Pont-Saint-Esprit, Redessan, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Agouze, Sommières, Vauvert, Vergèze (17 communes).
Haute-Garonne : Toulouse (1commune)
Gers : Aignan, Cazaubon, Eauze, Gimont, Riscle, Seissan, Vic-Fezensac (7 communes)
Gironde : Captieux, Floirac, La Brède, Salleboeuf (4 communes)
Hérault : Agde, Bessan, Béziers, Lunel, Mauguio, Palavas, Pérols (7 communes)
Landes : Aire-sur –Adour, Amou, Brocas, Dax, Gamarde, Hagetmau, Lit-et-Mixte, Magescq, Mont-de-Marsan, Mugron, Parentis, Pomarez, Pontonx, Rion, Roquefort, Samadet, Saint-Perdon, Saint-Sever, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons, Toulouzette, Vieux-Boucau, Villeneuve-de-Marsan (23 communes)
P.A. Bayonne, Garlin, Orthez (3 communes)
P.O. Argelès, Bourg-Madame, Céret, Collioure, Millas, Le Barcarès, Perpignan, Saint-Cyprien, Thuir (9 communes)
Var : Fréjus (1 commune)
Vaucluse : Avignon (1 commune)

Dans ces départements, où l'activité taurine est en fonctionnement, on dénombre des localités qui, dirions-nous, sont en sommeil mais qui ont eu dans le passé une activité taurine :

Bouches-du-Rhône : Aix-en-Provence, Fos-sur –Mer, Marseille, Aubagne, Sénas, Allauch
Gard : Aimargues, Aigues-Mortes, Le Cailar, Villeneuve-lès-Avignon, Le Vigan
Haute-Garonne : Bagnères-de-Luchon, Saint Gaudens, Balma
Gers : Auch, Le Houga
Gironde : Bordeaux, Bazas, Mérignac, Talence, Le Bouscat, Arcachon, Langon
Hérault : Montpellier, Lamalou-les-Bains, Sète
P.A Pau, Saint-Jean-de-Luz, Biarritz, Nay
PO Canet en Roussillon, Arles-sur-Tech, Prats-de-Mollo, Saint-Laurent-de-Cerdan, Amélie-les-Bains, Villefranche de Conflent, Vinça
Var : Toulon
Vaucluse : Carpentras, Le Thor, Vaison-la-Romaine, Cavaillon, Orange, Isle-sur-la- Sorgue.

Pour l'histoire, ajoutons que les spectacles taurins ont eu lieu épisodiquement dans 38 autres départements français et, en particulier dans la région parisienne, à Paris, à Deuil-la-Barre, à Ermont, à Maisons-Laffite, à Melun et enfin à Montereau.

Constatons quand même que dans cet univers difficilement contrôlable, une chose est acquise, suite à de nombreux procès, c'est le juge pénal qui est le seul juge de l'existence d'une coutume taurine en un lieu donné, et non le préfet, le maire ou une autre juridiction d'un autre ordre, par exemple le juge des référés.
Sur la première notion, celle de l'ininterruption, le 7 mai 1952, par circulaire préfectorale, le Ministère donne son opinion : « par la notion de tradition ininterrompue, le législateur a entendu limiter les courses de taureaux aux quelques villes du Midi de la France où elles ont lieu régulièrement chaque année depuis des temps immémoriaux. Les interruptions éventuelles doivent être dues à des cas de force majeure, telles les deux dernières guerres ou la destruction des arènes, sous réserve dans cette dernière hypothèse que l'interruption n'ait pas dépassé les deux ou trois ans néces-

saires à la reconstruction. » Temps immémoriaux …On le constate, le Ministère était plutôt restrictif !
Heureusement la jurisprudence a tenté de mettre en place des repères : d'après Emmanuel de Monredon :
« il y a tradition taurine lorsque le fait de la corrida s'est reproduit sans discontinuité pendant plus de vingt cinq ans », (Tribunal de Police de Vichy, 27 novembre 52).
L'interruption ne saurait résulter d'un fait matériel et fortuit tel que l'effondrement des arènes , (C.A. Bordeaux, 11 juillet 1989), ni de faits étrangers à la tradition tels que les événements de guerre ou une expropriation (T.P. Céret, 8 février 1955 ; T.P. Vichy, 27 novembre 1952), ni de la destruction des arènes par de violentes inondations et non reconstruites en raison de difficultés financikères (T.S.P. Sommières, 28 janvier 1956 et C.A Toulouse 3 avril 2000)
La seule absence d'arènes en dur n'est pas la preuve évidente de la disparition d'une tradition (C.A. Toulouse, 3 avril 2000).
L'interruption ne saurait même pas résulter d'un arrêté municipal interdisant de façon formelle les mises à mort, dans la mesure où postérieurement, ont continué des courses avec pose de banderilles et si le sentiment taurin de la population a continué de se manifester de façon active (T.P. Marseille, 7 janvier 1957).
L'interruption doit provenir de la tradition elle-même (T.P. Vichy, 27 novembre 1952). Elle soit s'entendre d'une désuétude née de l'évolution des mœurs, d'un changement des mentalités locales (CA. Bordeaux, 11 juillet 1989).
Sur la deuxième notion : la tradition locale, le 27 mai 1972, la Cour Suprême a tranché le débat en indiquant qu'il fallait entendre « locale » au sens d'ensemble démographique. Cette jurisprudence a été depuis lors confirmée : arrêt de la Cour de Cassation du 16 septembre 1997, Cour d'Appel de Toulouse le 3 avril 2000 et Cour d'Appel de Nïmes le 1er décembre 2000.
Alors aujourd'hui, où en est-on ? La revue TOROS a répertorié que dans la période 1971 –2000, 88 communes réparties dans 12 départements ont connu des spectacles relevant de la tradition tauromachique « à l'espagnole »
Allier : Vichy (1 commune)
Bouches du Rhône : Arles, Châteaurenard, Fontvieille, Gimeaux, Istres, Méjanes, Maussane, Mouriès, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Rémy-de-Provence, Tarascon, Le Salin-de-Giraud (14 communes).
Gard : Alès, Aramon, Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Générac, Le Grau-du-Roi, Manduel, Milhaud, Nïnes, Pont-Saint-Esprit, Redessan, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Agouze, Sommières, Vauvert, Vergèze (17 communes).
Haute-Garonne : Toulouse (1commune)
Gers : Aignan, Cazaubon, Eauze, Gimont, Riscle, Seissan, Vic-Fezensac (7 communes)
Gironde : Captieux, Floirac, La Brède, Salleboeuf (4 communes)
Hérault : Agde, Bessan, Béziers, Lunel, Mauguio, Palavas, Pérols (7 communes)
Landes : Aire-sur –Adour, Amou, Brocas, Dax, Gamarde, Hagetmau, Lit-et-Mixte, Magescq, Mont-de-Marsan, Mugron, Parentis, Pomarez, Pontonx, Rion, Roquefort, Samadet, Saint-Perdon, Saint-Sever, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons, Toulouzette, Vieux-Boucau, Villeneuve-de-Marsan (23 communes)
P.A. Bayonne, Garlin, Orthez (3 communes)
P.O. Argelès, Bourg-Madame, Céret, Collioure, Millas, Le Barcarès, Perpignan, Saint-Cyprien, Thuir (9 communes)
Var : Fréjus (1 commune)
Vaucluse : Avignon (1 commune)
Dans ces départements, où l'activité taurine est en fonctionnement on dénombre des localités qui, dirions-nous, sont en sommeil mais qui ont eu dans le passé une activité taurine :
Bouches-du-Rhône : Aix-en-Provence, Fos-sur –Mer, Marseille, Aubagne, Sénas, Allauch
Gard : Aimargues, Aigues-Mortes, Le Cailar, Villeneuve-lès-Avignon, Le Vigan
Haute-Garonne : Bagnères-de-Luchon, Saint Gaudens, Balma
Gers : Auch, Le Houga
Gironde : Bordeaux, Bazas, Mérignac, Talence, Le Bouscat, Arcachon, Langon

Hérault : Montpellier, Lamalou-les-Bains, Sète
P.A : Pau, Saint-Jean-de-Luz, Biarritz, Nay
PO : Canet en Roussillon, Arles-sur-Tech, Prats-de-Mollo, Saint-Laurent-de-Cerdan, Amélie-les-Bains, Villefranche de Conflent, Vinça
Var : Toulon
Vaucluse : Carpentras, Le Thor, Vaison-la-Romaine, Cavaillon, Orange, Isle-sur-la- Sorgue

Pour l'histoire, ajoutons que les spectacles taurins ont eu lieu épisodiquement dans 38 autres départements français et, en particulier dans la région parisienne, à Paris, à Deuil-la-Barre, à Ermont, à Maisons-Laffite, à Melun et enfin à Montereau.

QUELQUES CHIFFRES
SUR LA TAUROMACHIE EN FRANCE

En 2001, nous avons eu des corridas et des novilladas piquées dans neuf départements :

- Landes : 31 spectacles
- Gard : 27 spectacles
- Bouches-du-Rhône :18 spectacles
- Gers :10 spectacles
- Hérault :10 spectacles
- Pyrénées Atlantiques : 9 spectacles
- Pyrénées Orientales :7 spectacles
- Gironde : 4 spectacles
- Var : 2 spectacles

Sur les 118 spectacles organisés, on compte 83 corridas et 35 novilladas piquées. Avec les corridas à cheval, nous arrivons à un total de 137 courses de toros formelles. En 2000, on avait dénombré 72 corridas et 38 novilladas.

Ont été tués 551 toros dont 52 français et 260 novillos dont 84 français. On notera que le nombre de toros braves français, combattus dans nos arènes, est en augmentation et je crois que l'on peut dire, à la satisfaction de tous.

Pour ces courses, on dénombre 71 matadors différents et 28 novilleros dans 54 arènes françaises. Bien sûr, ces statistiques ne comprennent pas les très nombreuses novilladas non piquées réalisées dans les villages du Sud-Est et du Sud-Ouest..

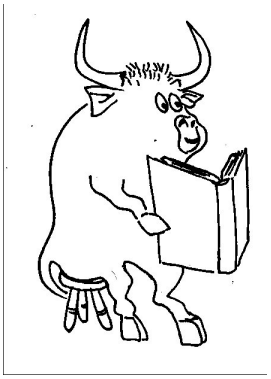

Le Coin du libraire

Ramón GÓMEZ DE LA SERNA, *El Torero Caracho* (1935). [1]
A propos du *roman taurin*.

La fiction taurine obéit à un schéma assez simple : le héros a des débuts difficiles -cela permet de relater des aventures picaresques et de montrer la brutalité du milieu taurin-, puis il réussit très rapidement -c'est là que se trouvent les quelques scènes de corridas proprement dites, à l'apogée du matador-, alors il abandonne son amour de toujours pour une belle femme parfois étrangère, toujours fatale -description du monde moderne, de la belle société-, enfin le héros devient "tragique" en mourant en piste sous les yeux horrifiés de ses deux amantes -ou du moins de la plus fidèle, la première- lors de la corrida qu'il n'aurait pas dû accepter, mais la passion amoureuse ou le besoin d'argent l'y avaient contraint. Rideau.

On aura reconnu *Sangre y Arena* (Arènes sanglantes) de Vicente Blasco Ibañez (1908), *Sang et Lumières* de Joseph Peyré (1935), et même *Currito de la Cruz* de Pérez Lujín (1908) ou *Los clarines del Miedo* (Les trompettes de la peur) de Ángel Miguel de Lera (1958). Ainsi comprise la *littérature taurine* n'est qu'une variante du roman sentimental. De rares ouvrages échappent à ce schéma tellement éloigné de la réalité, comme *Juncal* de Jaime de Armiñan (1989) -très bien adapté à la télévision avec le regretté Paco Rabal dans le rôle titre. Hemingway est sans doute le seul écrivain non-hispanique (avec Montherlant, peut-être) pour lequel la tauromachie n'est pas un accessoire pittoresque ou l'occasion d'inventer des théories illusoires et narcissiques ; il la considère simplement comme un nouveau stratagème de la Mort, qui est le socle de son oeuvre, et dans laquelle elle trouve une place naturelle.

Ramón Gómez de la Serna (Quels noms taurins !) a publié *El torero Caracho* comme un roman. L'intrigue en est très faible et les personnages sont peu caractérisés -ce sont des esquisses dont on ne connaît pas les ressorts qui les animent- à l'exception de la maîtresse, forte et belle femme, sentimentaleuse, pleureuse. Seul personnage un peu consistant, elle apparaît dans trois scènes. C'est une grande faiblesse, *si c'est un roman*, car on ne peut guère être intéressé par ce qui arrive à des personnages inconsistants.

Cette oeuvre est en fait une suite de scènes, en vingt chapitres auxquels il suffirait de donner un titre :
I- Naissance de l'aficion et ambiance madrilène ; II- Le triomphe ; III- Dans un élevage ; IV- Au café avant la course ; V- Course en l'honneur du président du Portugal ; VI- Course à Lisbonne ;VII- La maîtresse ; VIII- Baptême d'un enfant naturel ; IX- La première course de l'abonnement (17 p.) ; X- Tentative de séduction d'une marquise ; XI - Insultes de son rival et duel dans la place de taureaux ; XII- A l'hôpital ; XIII- Course en province ; XIV- Au café après la course ; XV- Grande course patriotique ; XVI - La maîtresse ; XVII- Au café avant la course ; XVIII- Une course tragique (30 p) ; XIX- La veillée funèbre ; XX- Un double enterrement.

On voit que le schéma traditionnel du roman taurin est

1 - Madrid, Espasa, Austral n° 1441 ; Traduction française de Georges Pillement, Nouvelles Editions Latines, 1945 (6,86 €).

suivi, mais l'intrigue est expédiée rapidement : Caracho est une *figure* dès la page 17, parce qu'il a séduit la fille d'un grand toréro, il n'y a presque rien sur son apprentissage, et rien sur cette séduction, pas plus que sur celle de sa maîtresse ; la course tragique n'est pas une course imposée par une passion amoureuse, au contraire, la maîtresse est une *bonne femme*, qui lui a fait promettre d'arrêter de toréer et son rival taurin est tué dans la même course que lui -ce qui est beuacoup . L'auteur a pris le schéma traditionnel comme un guide qui doit permettre au lecteur de rester dans le roman, mais il l'a ridiculisé. C'est le style qui lui donne une continuité, ce mélange d'extravagances obligées et de métaphores permanentes, les *greguerias* qui ont rendu célèbre leur auteur, des métaphores hardies qui ridiculisent la banalité si convenue de celles qui sont employées aujourd'hui [2]. Au fond, c'est un ouvrage lyrique et épique, finalement plus proche de l'*Énéïde* que de *Mort dans l'après-midi* [3].

L'*aficionado a los toros* n'aura pas lieu de se plaindre, car la plus grosse part du livre consiste en des descriptions détaillées de six courses, taureau après taureau, aussi précises que dans les meilleures revue spécialisées. La tauromachie qui y est décrite est celle du début du XXème siècle, avant Gallito et Belmonte, brutale, avec un public sauvage, beaucoup de chevaux tués et la mort qui rôde sans cesse autour des hommes.

Ph. P.

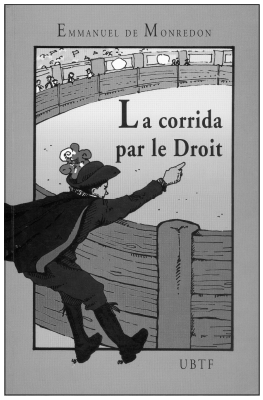

Emmanuel de MONREDON, *La corrida par le Droit*, Union des Bibliophiles taurins

L'actualité toulousaine nous a rappelé l'importance du droit en matière de spectacles taurins dans notre pays et en l'Europe. La corrida par le droit d'Emmanuel de Monredon (UBTF), est, à ce titre, indispensable pour les bibliothèque des peñas et des aficionados.

Sur 327 pages, le chroniqueur juridique de la revue TOROS traite avec exhaustivité de toutes les questions. Après avoir rappelé l'histoire de la tauromachie dans notre pays depuis le XVème siècle, il aborde les questions juridiques avant la loi Grammont, puis les combats menés pour et contre les courses de taureaux jusqu'à la loi du 24 avril 1952 qui consacre « l'exception culturelle » de notre pays.

Il traite ensuite du « spectacle vivant » du point de vue des pouvoirs de police, de l'organisation des corridas, des responsabilités publiques et privées, de la fiscalité, du règlement municipal taurin français, de l'Union des Villes Taurines et enfin des sanctions.

Toutes les questions relatives aux toreros : contrat, protection sociale etc. sont abordées en titre 4. Les problèmes de la circulation des animaux, des maladies, du rôle des vétérinaires etc. concluent l'ouvrage.

On pourrait croire qu'un ouvrage juridique de 327 pages est un pensum à lire. Ce serait mal connaître notre auteur qui fait défiler toute l'histoire, la grande et la petite : les textes de loi, les procès, la jurisprudence… Je peux vous garantir que vous n'entendrez plus la mer lorsque vous aurez mis le nez dans l'ouvrage de notre magistrat aficionado à la plume alerte…

P. S.

2 - On trouvera en français quelque chose d'assez approchant chez Paul Morand, "La nuit catalane" dans *Ouvert la nuit* (1922) (réédition chez Gallimard, collection l'Imaginaire).

3 - Guillermo de Torre a bien montré les liens de Don Ramón avec les mouvements poétiques de son temps et spécialement l'*ultraïsme*, à travers son talent lyrique et ses images poétiques, *Literaturas de vanguardia* (1925), réédité par Renacimiento, Biblioteca de Rescate, 2001, p. 70-73.